

Martine Méheut*

L'ENJEU CULTUREL : QUELLE INTELLIGENCE DE L'EUROPE ?

Si l'on veut comprendre l'Europe, c'est-à-dire parvenir à son intelligence, il nous paraît vain de vouloir lui chercher une identité. Cette quête d'identité, souvent tentée, jamais atteinte, procède du désir d'y retrouver une généralité rassemblant ses divers aspects, de ranger de façon rassurante ses particularités réconciliées sous l'étendard de l'identique. Or l'Europe est vêtue d'un habit d'arlequin et c'est ce qui en fait sa qualité et sa vertu.

C'est pour la même raison qu'il est erroné de vouloir établir des frontières géographiques à l'Europe : la spécificité de l'Europe n'est pas tributaire de son lieu. Il nous faut plutôt, pour aborder l'intelligence de l'Europe, de laquelle dépend tout l'enjeu actuel de sa construction, nous servir du concept que Paul Ricoeur a ciselé sous l'appellation « *ipséité* » : le propre non réductible à l'idem.

Ce qui est propre à l'Europe c'est son anthropologie, c'est ce qu'est la figure spirituelle de l'Européen. C'est pourquoi comprendre l'Europe ce n'est pas comprendre un lieu, un continent, mais plutôt qui est celui qui l'habite et qui a hérité d'une conception du bien vivre humain laissant place à la diversité. L'enjeu de l'Europe est culturel avant que d'être économique parce que ce qui fait l'atout, la vraie richesse et le possible avenir de l'Europe dans la mondialisation c'est sa spécificité anthropologique qui forge l'ipséité de l'Européen.

Si, aujourd'hui, la construction de l'Europe semble incompréhensible c'est que le sens de cette construction est oublié ou occulté. L'Europe se meut dans le désordre des motivations nationales, ignorante de l'esprit qui a animé pendant des siècles sa civilisation, ce qui a fait dire à Jean-Pierre Jouyet : « Nous sommes passés pour l'Europe d'un idéal commun à un intérêt commun ».

* Martine Méheut est présidente d'honneur de l'association européenne de l'éducation.

Cet idéal commun qui était celui des Schuman, Monnet, De Gasperi ou Adenauer se déconstruit faute de confiance dans l'homme européen. Or ce qui a fait le génie de la civilisation européenne depuis ses racines grecques et judéo-chrétiennes est assurément cette croyance que l'humain, par ses capacités d'ouverture à l'autre, peut dépasser son individualité, ses intérêts particuliers, son milieu natif grâce à une éducation à l'universel qui a rendu sa curiosité et son accueil de l'altérité si inventifs. Cette confiance et cette ouverture de l'Européen expliquent aussi conséquemment la diversité étonnante qu'aucune autre surface aussi réduite n'a abritée. Ainsi les habitants de cet « appendice de l'Asie », selon l'expression de Paul Valéry, ont appris depuis longtemps à gérer la complexité et à devenir maîtres en médiation. Mais les Européens sont des héritiers devenus oublieux du testament qui leur léguait des biens permettant des projets par alliance.

Quels sont ces biens dont nous sommes les héritiers, qui ont fait la splendeur de la civilisation européenne et qui seraient aujourd'hui le véritable atout de l'Europe si les Européens pouvaient en être conscients et en faire bon usage ?

Les fondements grecs de la civilisation européenne

La Grèce du V^e siècle avant J.C. a inventé une conception radicalement neuve de l'homme, origine de l'anthropologie européenne. L'homme athénien a eu, en effet, l'audace d'envisager qu'il n'était pas entièrement tributaire des lois de la nature ni de celles des dieux. Il devenait sa propre production du fait qu'il était capable d'imaginer un monde dont il était le thaumaturge. Le miracle grec est contenu dans cette conception des possibilités humaines. L'homme, parce qu'il a été saisi d'étonnement et d'émerveillement devant la réalité dans sa diversité, a compris qu'il pouvait l'enchanter par création de l'ordre humain. Le monde devient intelligible à l'homme au-delà des mythes car il se sait soudain capable par son activité théorique d'y trouver une harmonie par réunion d'éléments disjoints. L'univers devient humain. L'homme sait qu'il a ce génie et cette liberté d'embrasser la diversité pour y faire sourdre l'unité grâce à la richesse de l'altérité rencontrée, respectée, prise en compte même car c'est elle qui ensemence la pensée.

Cette anthropologie grecque repose sur deux apports fondateurs :

- Celui de la *Sophistique* reconnaissant le rôle éminent de l'éducation puisque l'homme est artisan de lui-même.
- Selon les Sophistes il y a dans l'humain des virtualités qui permettent de considérer que le bonheur est à portée de main grâce à l'éducation dont la fonction est d'apprendre à vivre ensemble dans le respect mutuel et la délibération.

C'est le message que nous trouvons dans le mythe de Protagoras : lorsque Prométhée vient faire l'inspection de la répartition opérée par Epiméthée entre les races mortelles, il constate que l'homme est nu et sans aucune des qualités distribuées aux autres animaux pour qu'ils puissent survivre. Il dérobe alors le feu qui permettra à l'homme d'acquérir l'habitat, la vêtue, la culture agricole et le langage mais pas encore l'art politique.

« Zeus alors, inquiet pour notre espèce menacée de disparaître, envoie Hermès porter aux hommes la pudeur et la justice afin qu'il y eut dans les villes de l'ordre et des liens créateurs d'amitié » (Platon - Protagoras, 322 c).

Avec ces deux vertus, la pudeur (maîtrise de soi et respect des autres) et la justice (rectitude dans les rapports humains), la Sophistique offre l'idée que le mérite peut être acquis par tous dans cette société devenue depuis peu régie par des lois démocratiques.

- Celui de Clisthène avec l'invention de la *démocratie délibérative*.
- La cité est ce lieu qui, au-delà de la vie familiale et des soucis de la survie auxquels répond l'économie, permet d'élargir les perspectives afin de discerner les meilleures décisions à prendre pour le bien commun grâce à la délibération de l'Ecclesia sur l'agora.

La vie politique suscite l'excellence humaine parce qu'elle procure l'enrichissement mutuel. L'espace de liberté se loge dans cette communauté d'échange sans renoncement à ce qu'est chacun et qui se manifeste par ses convictions.

Ceci explique le devoir de parole qui existait à Athènes : tout citoyen devait participer au débat puisque les affaires publiques étaient l'affaire de tous et que c'étaient les diverses opinions qui permettaient de forger une décision après délibération.

Nous sommes loin de l'identité nationale, fille d'un républicanisme frileux. Athènes a reposé pendant des dizaines d'années sur cette anthropologie de confiance dans les qualités de l'autre avec qui il est possible de construire une communauté et a opéré ainsi le dépassement de l'esprit clanique. C'est toute la différence entre l'asty, lieu topologique qui rassemble des humains par leur proximité géographique, et la cité qui rassemble des citoyens, c'est-à-dire des hommes qui ont décidé de vivre ensemble pour accéder au bien vivre, au vivre dans l'excellence humaine d'une vie qui partage avec d'autres la visée du bien commun.

La conception judéo-chrétienne

Pour comprendre qui est l'Européen, il faut ajouter à cet apport grec celui de la conception judéo-chrétienne de l'humain qui a produit la notion

de personne dégagée au cours du Moyen Age.

L'animal politique aristotélicien n'atteignait son excellence que dans la cité, en relation avec les autres. Il s'agissait d'une solidarité organique reposant sur la confiance vis-à-vis des autres citoyens.

Avec la notion de personne apparue chez Boèce (480-525) nous avons, cette fois, affaire à une solidarité d'accueil parce que la personne ne peut se constituer « que » dans la relation à l'autre parce qu'autre. L'autre devient autrui, à la fois le semblable et le tout autre, définitivement inconnaissable dans son mystère, unique et donc irremplaçable et sacré, objet d'une curiosité jamais tarie, valeur absolue.

L'étrangeté, bien qu'irréductible au familier, devient recevable, s'approche.

L'autre -l'étranger - devient le prochain dans une communauté ouverte.

Ces biens qui ont forgé l'Européen depuis tant de siècles ont été traduits et couchés sur papier récemment sous forme de Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne pour formaliser le pacte fondateur d'une entité politique originale. Cette charte est celle des peuples d'Europe et donc des Européens et non celle des Etats. Elle exprime leur patrimoine spirituel et moral. Elle affirme que l'Union européenne repose sur le principe de la démocratie et celui de l'Etat de droit, qu'elle place la personne au centre de son action, qu'elle veut développer ces valeurs communes dans le respect de la diversité des cultures et des traditions des peuples d'Europe, qu'elle reconnaît qu'avoir des droits entraîne des responsabilités à l'égard d'autrui, de la communauté humaine et des générations futures.

C'est pourquoi elle reprend le socle des valeurs de la civilisation européenne sous six titres :

- *Dignité*. Nous y trouvons l'affirmation de la valeur absolue de chaque personne considérée comme unique et irremplaçable ; ce qui interdit à quelque autorité que ce soit d'avoir un pouvoir définitif ou même néfaste sur elle.

D'où le droit à la vie, l'interdiction de la peine de mort, le droit à l'intégrité de la personne physique et mentale, ce qui interdit les pratiques eugéniques, le commerce du corps humain, le clonage reproductif humain, la torture et les peines ou traitements dégradants.

- *Libertés*. Affirmation du respect des convictions personnelles et du choix de mode de vie.

Cette affirmation inclut la protection des données personnelles, la liberté de pensée, de conscience et de religion (« Ce droit implique la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou

collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites »), droit à l'éducation, à l'enseignement gratuit ainsi qu'à l'accès à la formation professionnelle et continue.

- *Egalité*. Ce titre témoigne d'une avancée considérable des droits de l'homme dans l'égalité de valeur de toute personne, grâce à certaines nouveautés dans cette reconnaissance :

Droit de non discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, la nationalité.

Egalité entre femmes et hommes dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération.

Droits de l'enfant à la protection, à l'expression de ses opinions, à entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents.

Droits des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle.

Droits des personnes handicapées à l'autonomie, l'intégration sociale et professionnelle.

- *Solidarité*. Grande avancée des droits sociaux inclus dans ce titre :
Tout travailleur a droit à une limitation maximale du travail et à des périodes de repos.

Interdiction du travail des enfants jusqu'à l'âge auquel cesse la période de scolarité obligatoire.

Droit à concilier vie familiale et vie professionnelle.

Droit au congé parental.

Protection de l'environnement conformément au principe de développement durable.

- *Citoyenneté*. Mise en œuvre d'une véritable citoyenneté européenne active :

Droit de vote et d'éligibilité de tout citoyen européen aux élections municipales dans l'Etat membre où il réside.

Droit de saisir le médiateur européen.

Droit de pétition devant le Parlement européen.

- *Justice*.

Droit à un procès équitable.

Présomption d'innocence jusqu'à la culpabilité légalement établie.

Droit à ne pas être jugé ou puni deux fois pour la même infraction.

Certes, une telle charte, affirmant une somme de valeurs unique au

monde réunissant l'idéal de Jean Monnet et celui de René Cassin, subira certainement des écarts dans sa mise en pratique.

Mais le fait qu'elle existe, qu'elle ait acquis force juridique depuis la mise en œuvre du traité de Lisbonne le 1^{er} janvier 2010 montre clairement que l'Union européenne n'est pas réductible à une vaste zone de libre-échange en vue du bien-être de ses habitants, que sa construction relève d'une conception du bien vivre humain respectueuse des droits de l'homme à un point jamais atteint, que beaucoup d'humains aimeraient avoir à disposition une charte aussi respectueuse de leurs droits.

L'enjeu culturel européen

L'enjeu de l'Europe aujourd'hui est culturel. S'il n'y a toujours pas d'Europe politique capable de parler d'une seule voix, de faire autorité et non seulement de défendre ses valeurs mais de les promouvoir dans une mondialisation qui requiert pourtant plus que jamais la pratique de la délibération dans l'ouverture à l'altérité, c'est clairement parce que l'Européen a rangé son habit d'arlequin. Il ne sait plus que l'Europe a été cette immense civilisation où le vent d'inventivité soufflait à travers les demeures de la pensée, toutes fenêtres ouvertes. Il ne sait plus que ses ancêtres ont été des découvreurs d'inconnu, des aventuriers, des pionniers, des curieux capables pour échanger leurs idées et leurs marchandises d'inventer l'imprimerie, le rail, l'automobile, le télégramme, la radiodiffusion, l'avion, la télévision, la fusée et même le micro-ordinateur.

Sait-il que c'est l'Europe qui a inventé la démocratie et la citoyenneté, l'école, l'assistance humanitaire, la vaccination, le scanner ? Sait-il que c'est cet habit d'arlequin qui a permis cette luxuriante variété mise en œuvre à travers les pays européens des grands courants esthétiques créés par cette civilisation : le roman, le gothique, le classique, le baroque, le romantisme, l'art nouveau ou l'art-déco que l'on peut retrouver dans l'architecture, du Portugal aux pays d'Europe orientale. Peut-il comprendre que nous ne parlerions plus de Pétrarque, de Descartes ou de Goethe, si ces esprits ne s'étaient pas nourris de la pensée de leurs correspondants européens ?

Ce que risque l'Européen, faute de culture, risque qui serait bien dommageable au-delà de l'Europe, c'est de ne plus se comprendre, par oubli qu'il est non un individu mais une personne qui, comme le dit l'étymologie, résonne (*per-sonare*). Il serait bienvenu qu'il se souvienne que Montaigne considérait que se comprendre n'est pas possible si l'on est autocentré.

L'intelligence de l'Europe consistera, dès lors, à abandonner cette vaine recherche de son identité puisque, heureusement, elle n'en a pas et à

construire son unité politique dans le respect de sa diversité vitale qui en a fait toute la qualité.

Cette intelligence de l'Europe nous montre que, aujourd'hui, l'enjeu réel en est l'Européen, son éducation à l'ouverture, c'est-à-dire sa culture. Elle nous fait comprendre ainsi, que les plus grands risques qu'encourt l'Européen, risques qui pourraient être mortels, sont l'extrême individualisme, le communautarisme ainsi que l'attachement viscéral à la souveraineté nationale. En effet tous trois sont des attitudes de refus de l'altérité, soit que l'on croit pouvoir s'en passer, soit que l'on se pense supérieur à l'autre et qu'il ne peut rien vous apporter, soit que l'on s'en méfie.

L'enjeu européen est culturel. Il s'agit de l'éducation des Européens à qui il faut réapprendre à utiliser ce bel habit d'arlequin qu'ils ont rangé dans l'armoire et faute duquel ils ont perdu confiance et en eux et dans l'autre.

Souhaitons qu'ils sachent à temps - et ici la société civile et les éducateurs ont un rôle essentiel à jouer - retailer un habit d'arlequin qui ne pourra être cousu que par du fil fédéraliste puisque, comme l'écrivait Denis de Rougemont, le fédéralisme ce n'est pas l'unité malgré la diversité mais l'unité pour la diversité.

Alors non seulement l'Europe sera intelligible mais aussi, espérons-le, utile dans la géopolitique mondiale.